

PRESENTATION DES SECTIONS EUROPEENNES 2020 - 2021

Métiers de la Restauration (Bac. Pro. Cuisine, Commercialisation et Service en Restauration)
Métiers de la relation clientèle (Bac. Pro. Vente, Commerce, ARCU)

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS A L'OPTION SECTION EUROPEENNE :

- L'ouverture de la section européenne s'inscrit dans l'historique et les projets du lycée L.A. De Bougainville (projets Erasmus+ / ProTandem avec Kiel , Malte, Neuss, Limassol, Santander, Seattle...)
- Les élèves de secondes qui expriment le souhait de faire partie de la section européenne ainsi que les familles doivent être conscients des conditions dans lesquelles se dérouleront les cours avant de confirmer leur choix :

En plus des cours d'anglais prévus dans leurs emplois du temps les élèves « de section européenne » suivront :

Seconde	1h de section européenne en co-animation (avec un professeur d'anglais et un professeur d'enseignement professionnel)
Première	2h de section européenne (1 heure en anglais et 1 heure en enseignement professionnel)
Terminale	3h de section européenne (1 heure en anglais et 2 heures en enseignement professionnel)

Les élèves inscrits en section européenne **s'engagent sur l'année scolaire entière** à suivre les heures de cours en plus.

Attention, la section européenne n'est **en aucun cas un soutien en langue vivante**, mais bien une option permettant d'acquérir des connaissances complémentaires.

A l'issue de cette première année, les élèves seront évalués sur leur motivation (bilan de l'année de seconde toutes matières confondues), sur leurs acquis et sur leur profil (notamment concernant leur autonomie en vue du stage à l'étranger) pour envisager la poursuite de la section européenne en classe de première. Exceptionnellement au moment du conseil de classe du 1^{er} trimestre de seconde, l'équipe pédagogique pourra conseiller à l'élève de se concentrer sur ses matières obligatoires.

Certains critères, tels que le nombre limité de lieux de stage à l'étranger, de bourses accordées par l'agence européenne, ProTandem, le rectorat... et notre désir de pouvoir délivrer une formation efficace et adaptée aux besoins des épreuves spécifiques de la section européenne, nous obligeront à garder un **nombre limité d'élèves en première**.

En Terminale, les **élèves de section européenne seront prioritaires pour effectuer leur PFMP de 3 ou 4 semaines dans un pays européen**. Cependant, les critères suivants, motivation et assiduité, autonomie dans le domaine professionnel, autonomie dans l'expression anglaise, capacité à vivre en groupe, appréciations des PFMP déjà effectuées... seront également pris en compte dans le choix définitif des élèves pour cette PFMP.

L'anglais sera alors la langue de communication.

Lors des examens les élèves issus de la section européenne pourront obtenir :

- **Une mention Européenne** sur leur diplôme du baccalauréat pour ceux qui obtiendront :

- au moins 10/20 à l'épreuve spécifique d'anglais qui se décompose comme suit :
 - . 80% de la note repose sur un oral en langue vivante (épreuve ponctuelle en fin de terminale)
 - . 20% de la note repose sur une évaluation en cours de formation qui est un bilan de l'année tant à l'écrit qu'à l'oral.
- et au moins 12/20 à l'épreuve nationale d'anglais du bac pro (épreuve orale dont les modalités diffèrent selon les sections (restauration et vente/commerce).)

- **Une attestation EuroMobiPro** est délivrée aux candidats qui ont satisfait à l'évaluation de **l'épreuve facultative de mobilité**. Cette épreuve a pour objectif l'évaluation des acquis d'apprentissage obtenus à l'occasion d'un séjour dans un pays membre de l'Union européenne et comprend deux parties :

- la première partie se déroule dans le pays étranger, à l'issue de la période de mobilité (capacité de compréhension orale et écrite de consignes...);
- la deuxième partie se déroule, en France, sous la forme d'un oral.

- **Une attestation Europass** est délivrée par l'Agence Européenne. Ce document décrit les périodes de stage ou de formation effectuées en Europe. L'objectif est de donner de la valeur ajoutée à votre expérience notamment lors d'un entretien de recrutement. L'Europass permet d'établir un CV en anglais qui reconnaît les compétences acquises en anglais et favorise ainsi la mobilité de l'élève.

Attention: L'attestation Europass est délivrée aux élèves ayant effectué une période de formation à l'étranger. En revanche, celle-ci n'est pas obligatoire pour obtenir la Mention Européenne sur le diplôme du baccalauréat.

DEROULEMENT DES COURS POUR L'OPTION EUROPEENNE :

- EN SECONDE :

Nous avons fait le choix de dispenser les cours de section européenne en co-animation .

Nous travaillerons au travers d'activités concrètes et ludiques qui viseront à travailler l'expression orale, l'interaction et à renforcer le vocabulaire « technique ».

La présence ponctuelle, de l'assistant pourra placer les élèves dans un cadre d'échanges à caractère authentique.

- EN PREMIERE :

Les cours, en langue anglaise, seront axés plus spécifiquement sur le monde du travail en France comme à l'étranger.

- EN TERMINALE :

Il s'agira surtout de préparer la PFMP à l'étranger puis les dossiers et les épreuves d'examen (pour mémoire: une épreuve orale sur un document professionnel + rapport de stage)

..... ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂

Inscription à l'option européenne en classe de Seconde Bac. Pro.

L'élève (Nom ; prénom) en classe de
suivra l'option européenne (cocher la section ci-contre) restauration ou vente-commerce-accueil
pour toute l'année scolaire 2020-2021 et s'engage à suivre les cours et faire les travaux demandés.

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal